

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le treize juin à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mme SONGY Catherine.

Mme HOFFMANN Noémie a donnée pouvoir à Mr ADNET Bruno
Mr GRELET Remy a donné pouvoir à Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr JACQUINET Benoît est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 16 mai 2025. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Reprises de concessions funéraires : délibération,**
- **Mise à disposition gratuite d'une concession au caverne : délibération,**
- **Vente d'un terrain à l'entreprise MAHKOI : délibération,**
- **Changement de propriétaire distributeur de pizza,**
- **Informations générales,**
- **Délibérations diverses,**
- **Questions diverses.**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°18-2025	MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE CONCESSION AU CAVURNE POUR UNE DURÉE DE 5 ANS
N°19-2025	VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE MAHKOI PRIX DE VENTE

MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE CONCESSION AU CAVURNE POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une situation exceptionnelle concernant une famille de la commune qui a récemment perdu un proche dans des circonstances tragiques et soudaines. Cette famille ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour acquérir une concession au caverne.

En raison du caractère exceptionnel de la situation et dans un esprit de solidarité, il est proposé de mettre à disposition une concession au caverne à titre gratuit pour une durée de 5 ans. **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Bruno ADNET et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Considérant la situation financière délicate de la famille et la perte tragique survenue,
- Considérant l'importance de garantir un espace de recueillement digne,

Décide :

1. De mettre à disposition une concession au caverne pour une durée de 05 ans.
2. De charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires et de notifier cette décision à la famille concernée.
3. De préciser que cette décision est prise à titre exceptionnel et ne constitue pas un précédent.

VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE MAHKOI PRIX DE VENTE

L'entreprise MAHKOI, propriétaire de la parcelle ZL 244, souhaite acquérir environ 1 510 m² de la parcelle ZL 246, située à l'arrière de son terrain. Une délibération précédente avait fixé le prix de vente à 20 €/m². Toutefois, suite à la clôture du budget annexe de la zone artisanale en 2023, la vente doit être réalisée sur le budget principal, où la TVA n'est pas applicable. Monsieur Hullin, représentant l'entreprise MAHKOI, sollicite une révision du prix afin d'ajuster son financement à cette situation.

Proposition de révision :

Monsieur le Maire propose un nouveau prix de 17,33 €/m², correspondant à un montant total de 26 168 € pour 1 510 m². Ce tarif prend en compte l'impossibilité de récupérer la TVA sur cette transaction.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser la vente d'une partie de la parcelle ZL 246, d'une superficie d'environ 1 510 m², à l'entreprise MAHKOI.

De fixer le prix de vente à 17,33 €/m², soit un montant total de 26 168 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente, conformément aux dispositions légales en vigueur.

De stipuler que la présente délibération, référencée sous le numéro 19-2025, annule et remplace la délibération précédente référencée sous le numéro 45-2024 en date du 02 décembre 2024 concernant la vente de la parcelle ZL 246.

INFORMATION GENERALES ET QUESTIONS DIVERSES

Reprise de concessions échues et en état d'abandon

Lors de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a présenté un projet visant la reprise de plusieurs concessions funéraires échues depuis plus de 20 ans. Les concessions concernées sont les suivantes :

Concessions n°167, 84, 92 et 94,

Concession n°86, 89 et 98, cette dernière étant sans titre et en état d'abandon depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire a rappelé qu'un panneau d'affichage avait été installé pour inciter les ayants droit à se présenter en mairie afin de régulariser leur situation. Cet affichage, effectif depuis le 22 septembre 2022, n'a pas permis de récupérer les contacts nécessaires dans les délais impartis.

Monsieur le Maire informe également le conseil qu'il n'y a plus qu'un caverne de libre.

En conséquence, le Conseil Municipal a décidé d'attendre les devis pour les évalués dans le cadre d'une décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, prévue en septembre.

Changement de propriétaire distributeur de pizza,

Pizza Minute, titulaire du contrat de location pour le distributeur de pizzas, fait l'objet d'un changement de propriétaire. Nous sommes en attente du courrier officiel pour résilier le bail actuel et établir un nouveau contrat de location, qui sera soumis à validation lors du prochain Conseil Municipal de septembre.

Tableau de Monsieur IROLLA

Le tableau de Monsieur IROLLA a été installé dans la salle des associations, offrant une nouvelle mise en valeur de cet espace. Cependant, quelques travaux restent à prévoir pour finaliser l'aménagement, notamment :

- Le vernissage des poteaux qui soutiennent le tableau ;
- Le retrait de la bande rouge présente dans la salle ;
- Une réorganisation générale de la salle pour optimiser son agencement.

Ces ajustements permettront d'harmoniser l'espace et de mettre pleinement en valeur l'œuvre.

Point travaux

Monsieur le Maire informe que nous attendons le retour du géomètre concernant le relevé topographique et cadastral des Champs Chevaliers. Il précise qu'aucun travaux n'est prévu en 2025 pour la rue de Haut. Toutefois, si cela est possible, ces travaux seront programmés en 2026.

Coupe des arbres

Monsieur PERNET Gilbert signale que les peupliers qui entravaient le bon déroulement du tir du feu d'artifice ont été abattus. Prochainement, les sapins infestés de chenilles processionnaires au terrain de foot et au château d'eau seront également coupés. Ils seront remplacés par des espèces ne favorisant pas ces infestations.

Projet de verger collectif

Le terrain situé au bout de la rue de Haut, au niveau de l'aire de retournement, pourrait accueillir un verger collectif. Monsieur le Maire indique que l'Agglomération propose une aide pour ce type de projet et qu'il se renseignera davantage.

Minuterie pour les portes du cimetière

Monsieur GAUTHIER GENSOUL Thierry demande si le projet de minuterie pour les portes du cimetière et de l'église est toujours d'actualité. Monsieur ADAM Jérémy informe qu'il a pris contact avec une entreprise, mais que leur solution nécessite obligatoirement un accès à Internet. Madame RAUX Marie-Pierre et Monsieur ADAM Jérémy poursuivent leurs recherches pour trouver une solution adaptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H35.

Le secrétaire de séance

Le Maire

